

Exercice 2021– réponses aux vœux et remarques de la Commission de gestion

Vœu N° 1 : Clarifier le statut de l'étang du Grand-Cerlet (parcelle 169). S'agit-il d'un biotope à protéger ou peut-il être un espace ouvert à la population (promenade, accès à l'eau, espace de verdure, ...) ? Pour l'instant, il s'agit d'un espace dont la fonction n'est pas claire. Une signalétique serait la bienvenue (selon sa nature y installer un panneau explicatif ou d'interdiction).

Réponse : L'étang est un bassin de rétention et pas un biotope. Il est ouvert à la population. La Municipalité prévoit un entretien régulier du tour de l'étang et d'y installer un coin détente. Une signalétique sera installée.

Vœu N° 2 : Enlever ou modifier les panneaux ronds bleus se trouvant dans ou proches des plates-bandes. Certains sont endommagés. Sont-ils encore utiles et les mots employés sont-ils judicieux vis-à-vis des enfants et accueillants pour les randonneurs ?



Réponse : Les panneaux ne sont effectivement plus à jour et seront enlevés.

Vœu N° 3 : Mettre de l'ordre derrière le bâtiment de la voirie. Hormis le matériel de la voirie qui y a sa place, d'autres objets (jouets d'enfants, vieux radiateurs, ...) n'ont rien à y faire.

Réponse : Le service de voirie, stock temporairement des objet trouvés ou objets encombrants déposés sur la voie publique, avant de l'acheminer vers la déchetterie. Il sera demandé à la voirie de tenir ce stock temporaire le plus discret possible.

Remarque N° 1 : La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité et le personnel de voirie pour l'excellent travail effectué afin de fermer le passage sous-voies à la circulation.

Remarque N° 2 : La butte anti-bruit commence à s'affaisser par endroits. Il semble pertinent d'étudier cet ouvrage afin de définir si des travaux de réfection sont nécessaires.



Réponse : La structure de cet ouvrage est consolidée avec de grosses barres en fer. La Municipalité veillera à ce que les éventuels affaissements soient repris. Le secteur de l'éco point sera repensé dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la gare.

Remarque N° 3 : La commission de gestion est agréablement surprise du bon état d'entretien de la place de jeux, sise Pré de la Cava. Il s'agit maintenant de veiller à la maintenir en l'état, en particulier la table ronde et les bancs qui mériteraient une prochaine réfection.

Réponse : La Municipalité veillera à cet entretien et organisera pour cet hiver, la rénovation de la table et des bancs.

Remarque N° 4 : La stabilité des têtes des chevaux en bois ainsi que la main courante du toboggan n'ont pas l'air très stable. Une vérification semble utile et, si nécessaire, une petite remise en état est à envisager.

Réponse : La Municipalité fera ce contrôle et donner mandat pour une éventuelle remise en état.



Adopté en séance de Municipalité du 7 juin 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Syndic

Ch. Lanz



la Secrétaire municipale



R. Duronio